



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

OGGO • NUMÉRO 032 • 2^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 6 octobre 2009

Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le mardi 6 octobre 2009

• (1535)

[Traduction]

Le greffier du comité (M. Marc-Olivier Girard): Bonjour tout le monde. Je constate avec plaisir que nous avons le quorum.

Qui aura l'honneur d'occuper le fauteuil de la présidence? Passons sans plus tarder au premier point à l'ordre du jour: l'élection de la présidence.

À titre d'information, conformément au Règlement,

[Français]

le député qui sera candidat à ce poste doit être un député du parti de l'opposition officielle, donc, du Parti libéral.

Je suis prêt à recevoir vos motions à cet effet.

Monsieur Martin.

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le greffier, permettez-moi de proposer la candidature de Mme Yasmin Ratansi à la présidence.

Le greffier: M. Martin propose que Mme Ratansi soit élue présidente du comité.

Y a-t-il d'autres candidatures?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: Je déclare que Yasmin Ratansi est dûment élue présidente du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Des voix: Bravo!

Une voix: Si seulement c'était toujours aussi facile!

Le greffier: Félicitations.

Avec le consentement du comité, je passerai maintenant à l'élection de la première vice-présidence du comité.

[Français]

En vertu du Règlement, le député doit appartenir au parti ministériel. Il doit donc être un député du Parti conservateur.

Madame Bourgeois.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): J'aimerais proposer M. Rob Anders.

Le greffier: Mme Bourgeois propose M. Anders comme premier vice-président du comité.

Y a-t-il d'autres nominations?

[Traduction]

Y a-t-il d'autres candidatures?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: M. Anders est dûment élu premier vice-président du comité permanent.

Des voix: Bravo!

Le greffier: Enfin, conformément au Règlement, le poste de deuxième vice-présidence doit revenir à un député d'un parti d'opposition autre que l'opposition officielle.

Y a-t-il des candidatures?

M. Chris Warkentin (Peace River, PCC): J'aimerais proposer Pat Martin.

Le greffier: Y a-t-il d'autres candidatures?

(La motion est adoptée.)

Le greffier: M. Martin est le deuxième vice-président.

Des voix: Bravo!

Le greffier: J'invite maintenant la présidente dûment élue à prendre le fauteuil.

La présidente (Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.)): Merci.

Je sais que l'ordre du jour se limitait à l'élection du président et des vice-présidents, mais j'aimerais, si vous le permettez, voir ce que nous pourrions faire au cours des prochaines semaines. Je sais que les membres ont déjà convenu de quatre ou cinq domaines d'étude. Le premier est l'examen, le 8 octobre, du processus d'approvisionnement pour le Programme de réinstallation intégrée et les rénovations à l'édifice de l'Ouest.

Monsieur Warkentin, la parole est à vous.

M. Chris Warkentin: Je n'ai pas reçu les suggestions qui ont été faites. J'aimerais proposer quelque chose de nouveau. Que pensez-vous de faire établir le programme par un comité de direction plutôt que par le comité permanent? Tous les partis y seraient représentés. Cette pratique fonctionne bien dans d'autres comités permanents. Cela nous éviterait, cet après-midi, de faire perdurer la discussion sur les activités futures du comité. Selon moi, nous ne sommes pas encore prêts à décider du programme à suivre. En fait, je ne savais pas que cela faisait partie de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Je crois que le comité de direction travaillerait plus efficacement à cet égard.

La présidente: Je suis d'accord avec vous, monsieur Warkentin, et c'est pourquoi je lisais les notes. Je pensais que l'ordre du jour que j'avais reçu avait déjà été approuvé par le comité, et cet ordre du jour comprend quatre points. Voyons d'abord quel est le programme pour les quatre prochaines séances, et demandons ensuite au comité de direction de se réunir les jeudis à midi.

Oui, madame.

[Français]

Mme Diane Bourgeois: Étant donné que de nouveaux membres siègent à ce comité et que nous n'avons que l'élection du président à l'ordre du jour, j'apprécierais beaucoup que l'on se penche sur l'ordre du jour à un autre moment ou que l'on demande tout simplement à un comité directeur de le faire, et que la séance d'aujourd'hui se termine immédiatement.

• (1540)

[Traduction]

La présidente: Madame Bourgeois, cela ne pose aucun problème pour moi. Je disais simplement que le comité a déjà approuvé les quatre points en question lors de réunions précédentes, et que des témoins sont déjà prévus. Je ne suggère pas d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour. Les quatre points mentionnés sont exactement ceux que le comité a déjà choisis comme prioritaires, et le greffier a déjà prévenu des témoins. Je dis seulement que vous aviez parlé d'examiner le processus d'approvisionnement le 8 octobre.

Je n'ai nullement l'intention de vous dicter les points à aborder; je veux simplement vous rappeler les dossiers que vous avez convenus d'étudier les 8, 20 et 23 octobre.

Essayons au moins de donner suite aux points prévus pour le 8 octobre. Le comité de direction pourra ensuite se réunir et discuter du calendrier. Êtes-vous d'accord?

Pour le 8 octobre, vous aviez au moins convenu d'étudier le processus d'approvisionnement. Il s'agit du dossier Royal LePage. C'est le premier point prévu pour la séance du 8 octobre, et des témoins peuvent être convoqués.

D'accord, madame?

[Français]

Mme Diane Bourgeois: Je n'ai pas d'objection, madame la présidente, mais il faudrait que vous nous informiez de ce qui s'en vient. De plus, j'aurais aimé recevoir un avis. Quand il y a une élection à la présidence, on ne sait jamais si on va recommencer le processus au complet.

Pour ma part, je venais ici aujourd'hui dans le but d'élire quelqu'un à la présidence. On devait discuter d'autres questions lors d'une rencontre ultérieure. Mon collègue m'a avisée qu'il avait reçu des demandes ayant comme objet d'ouvrir des dossiers qui ne figurent pas sur votre liste. On en a discuté plus tôt, et je pense qu'il serait important de revoir le dossier sur les employés. Monsieur Warkentin,

vous m'avez dit plus tôt que certains employés se posaient des questions. Étant donné que ce sujet n'a pas été indiqué comme étant prioritaire, je suis certaine qu'il ne figure pas sur la liste de la présidente. J'aurais aimé qu'on en discute.

[Traduction]

La présidente: Je suis d'accord avec vous, madame, et je propose qu'on s'entende sur au moins un dossier pour la séance de jeudi. De cette façon, les greffiers pourront convoquer des témoins. Autrement, nous ne pourrions rien faire à la séance du 8 octobre.

Monsieur Martin et ensuite, M. Warkentin.

M. Pat Martin: Merci, madame la présidente.

Je suis d'accord avec Mme Bourgeois. Selon mon expérience, lorsqu'un comité est reconstitué, il faut recommencer à zéro — du moins, c'est ce à quoi je suis habitué. Je ne suis pas à l'aise avec l'idée de reprendre tel quel le programme du comité précédent, et cela s'explique en partie parce que pour le premier point, je crois que nous nous sommes fait avoir par un lobbyiste très habile, Don Boudria. C'est la seule raison pour laquelle ce dossier est au programme. Nous laissons Don Boudria dicter les activités du comité.

J'aimerais qu'on se penche sur le bien-fondé d'accorder autant d'attention au dossier Royal LePage. Je pense que nous avons eu affaire à un lobbyiste rusé et que l'ancien président y était vulnérable compte tenu de ses relations antérieures.

C'est pourquoi nous devrions recommencer à zéro. À nous de décider s'il faut donner suite à l'un ou l'autre des quatre points déjà prévus.

• (1545)

La présidente: D'accord.

Monsieur Warkentin.

M. Chris Warkentin: J'allais proposer quelque chose d'autre, mais les membres semblent s'entendre sur l'idée de demander au comité de direction de déterminer le programme de la prochaine séance.

J'allais faire une suggestion concernant les témoins à inviter dans le dossier Royal LePage. Mais je pense qu'il est préférable de recommencer à zéro et de demander au comité de direction de se réunir. Ceci dit, il doit y avoir consensus.

La présidente: Je suivrai la décision des membres.

Madame Hall Findlay.

Mme Martha Hall Findlay (Willowdale, Lib.): Merci.

J'aimerais parler au nom des deux membres libéraux. Nous ne voyons pas d'inconvénient à refaire le calendrier. Si des témoins ont déjà été invités pour jeudi, nous pourrions les décommander en présentant les excuses du comité.

J'ai déjà discuté de la question avec M. Warkentin et je suis d'accord avec lui. Ce serait une bonne idée de demander au comité de direction d'établir non seulement le programme des premières séances, mais aussi de se réunir régulièrement. Madame la présidente, je crois que vous avez parlé de réunions hebdomadaires, qui se tiendraient le jeudi. C'est une très bonne idée. Peut-être pas tous les jeudis, mais certainement selon les besoins.

Pour terminer, je me réjouis de la belle collaboration dont font preuve les membres du comité.

La présidente: Merci.

Je pensais que vous vouliez vous mettre au travail jeudi, et c'est pourquoi j'étais prête à garder l'ancien ordre du jour. Mais puisque le comité souhaite procéder autrement, nous recommencerons à zéro. Le comité de direction se réunira jeudi à midi et préparera le programme des prochaines semaines. Cela veut dire que le jeudi 8 octobre, nous n'aurons rien à étudier. Voilà où je voulais en venir.

Madame Bourgeois.

[Français]

Mme Diane Bourgeois: Excusez-moi, madame la présidente. Le comité directeur va se réunir jeudi midi. Il va devoir faire rapport aux membres de ce comité et voir si les résultats des délibérations leur conviennent.

[Traduction]

La présidente: Le comité de direction a pour objectif de parvenir à des consensus. Tous les partis y sont représentés. Ce sera à eux de décider du calendrier. Une fois qu'il sera établi, le calendrier sera présenté au comité permanent, et celui-ci pourra alors entreprendre l'étude en question. Nous devons suivre le calendrier adopté.

La séance de jeudi sera donc courte. Les membres du comité prendront alors connaissance des activités prévues pour les prochaines semaines.

Avez-vous d'autres questions à poser ou d'autres points à ajouter?

La séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>